

**Wallonie - Bruxelles  
International.be**

## **Promouvoir un enregistrement sonore à l'étranger**

### **Objectif de l'aide:**

Soutenir les producteurs d'enregistrements sonores qui obtiennent des licences ou contrat de distribution dans d'autres territoires. Elle permet de soutenir l'effort de promotion de ces enregistrements sonores auprès des médias classiques et numériques.

### **Critères de recevabilité et d'octroi:**

L'aide est attribuée en priorité aux enregistrements sonores qui ne peuvent bénéficier contractuellement d'une promotion suffisante.

- La promotion doit être réalisée par un ou plusieurs partenaires professionnels reconnus dans le territoire concerné par la demande.
- Elle ne peut être réalisée au départ du territoire belge.

Les critères d'octroi :

- **Qualité artistique et les thématiques soulevées / Questionnement, forme, ambition :**  
La proposition doit être originale et de qualité, tant sur le plan du contenu (œuvres originales ou inédites) que de la forme (qualité technique, interprétation originale, mise en scène ou arrangements propres à l'artiste ou à la compagnie). La qualité et l'originalité sont appréciées par les membres de la commission d'avis soit par écoute directe soit par étalement dans le dossier de demande ou à travers l'écho médiatique et critique reçu.
- **Mise en marché sur le territoire concerné :** qualité prescriptrice des revues sélectionnées (popularité, qualité, caractère pointu, ...), professionnalisme et intégration de l'attaché(e) de presse engagé(e)..

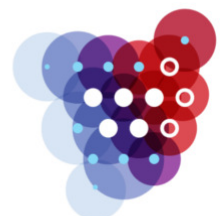
---

**Wallonie - Bruxelles International**

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique  
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

[www.wbi.be](http://www.wbi.be)

[www.walloniabrussels.be](http://www.walloniabrussels.be)



- Ancrage Fédération Wallonie-Bruxelles : Que ce soit à travers le lieu de résidence, de siège social, la région d'origine ou à travers des références culturelles la compagnie, l'artiste ou l'œuvre doit témoigner d'un certain ancrage en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une reconnaissance suffisante en Fédération Wallonie-Bruxelles, prouvée par une présence dans des lieux de diffusion porteurs, validée par des médias prescripteurs. La présence dans le catalogue Art & Vie de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un élément pris en compte mais pas inclusif.

## Intervention:

L'intervention est plafonnée suivant les territoires repris ci-dessous. Elle ne pourra excéder 75% du budget.

L'intervention porte sur les coûts suivants : rémunération et frais attaché(e) de presse, community manager, frais publication dans des revues musicales ou nationales prescriptrices, single promo, frais envois (médias), vitrine éventuelle de promotion à l'intention des médias.

Type de territoire	Montant intervention max	Pays considérés
A	1.500 €	Autriche, Suède, Suisse, Finlande, Norvège, Danemark, Mexique, Hongrie, Irlande, Croatie, Slovénie, Lituanie-Estonie-Lettonie, Grèce, Rép. Tchèque, Roumanie,....
B	2.000 €	Pays-Bas, Canada, Québec, Espagne, Italie, Australie
C	3.000 €	Allemagne (ou territoire GAS), France, USA, UK , Brésil, Japon.

Pour les territoires non listés, la Commission musique de W.B.I. sera habilitée à fixer le montant maximum de l'intervention.

## Contrepartie:

Le bénéficiaire de l'intervention s'engage à :

- Renvoyer les justificatifs comptables et le rapport au plus tard deux mois après la fin de l'opération ;
- Faire figurer le logo de WBI sur les éléments promotionnels.

### Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique  
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be



## **Autres informations utiles:**

La demande d'intervention doit être adressée selon l'agenda des commissions disponible sur le site.

## **Personnes de contact (Service culturel):**

Emmanuelle Lambert – Tél 02 421 85 15/05

Caroline Jennen – Tél 02 421 83 11

Anne Vanden Bossche – Tél 02 421 83 84

Courriel : [culture@wbi.be](mailto:culture@wbi.be)

---

### **Wallonie - Bruxelles International**

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique  
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / [wbi@wbi.be](mailto:wbi@wbi.be)

[www.wbi.be](http://www.wbi.be)

[www.walloniabrussels.be](http://www.walloniabrussels.be)

